

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 12 juin 2015 fixant la composition de la commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des collectivités territoriales au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

NOR : INTB1513266A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des départements au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommées membres de la commission nationale mentionnée à l'article 7 du décret du 10 mai 1984 et à l'article 2 de l'arrêté du 29 avril susvisés, à laquelle participe le directeur général des collectivités locales ou son représentant:

Mme Sylvie ESCANDE-VILBOIS, inspectrice générale de l'administration, présidente titulaire, et Mme Noémie ANGEL, inspectrice de l'administration, suppléante;

Mme Jeanne DOCTEUR, membre titulaire, et Mme Nathalie BEAULNES-SERINI, membre suppléant.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN